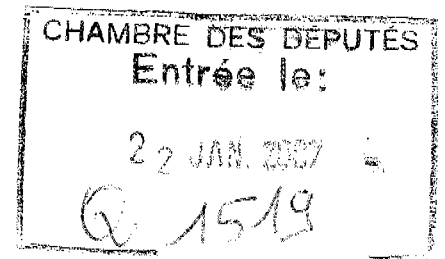




Manternach, den 22. Januar 2007



Här Lucien Weiler,  
President vun der Deputéiertechamber  
19, um Krautmaart  
LETZEBUERG

Här President,

Esou wéi d'Chambersreglement et virgesäit, bieden ech Iech, dës parlamentaresch Ufro un den Här Staatsminister weiderzeleeden:

"An engem Bréif vum 19. Januar 2007 informéiert d'AHL (Association des Hommes du Luxembourg) iwer e Virgank, deen engem muss ze denke ginn. Deemno wär den 12. Januar en héije Staatsfonctionnaire op der Aarbechtsplaz vum Secrétaire vun der AHL (selwer Staatsfonctionnaire) opgedaucht an hätt dësem massiv mat Sanctiounen gedreent, wann hien géif sou weidermaachen an am besonneschen, wann hien (am Kader vun séngem Engagement an der AHL) géif vun der eventueller Grënnung vun enger neier Partei schwätzen. Ech leeën dëser Fro eng Copie vun deem betreffende Bréif bäi. All daat féiert mech derzou, dës Froen un Iech ze richten:

1. Ass esou e Virgoen vun engem héijen Staatsfonctionnaire rechtlech an der Rei?
2. Wéi beurteelt Dir dëse Virgank aus staatspolitescher Siicht?
3. Haat dësen héije Fonctionnaire de "Segen" vu Säite vun der Regierung resp. engem Regierungsmember?
4. Sidd Dir bereet, eng Enquête an d'Wee ze leeden, a ggf. déi entspriechend Konsequenzen doraus ze zéien?
5. Sidd Dir bereet, d'Ëffentlechkeet doriwer ze informéieren?"

Mat déiwem Respekt,

Roby Mehlen, Deputéierten

# AHL

Association des Hommes du Luxembourg

PRO IURE ET HONORE VIRI

Communiqué de presse

## Menaces contre un membre du Conseil d'Administration de l'AHL

L'Association des Hommes du Luxembourg (AHL) a le devoir d'informer le public des menaces qui ont été proférées contre un membre de son Conseil d'Administration en raison de son engagement pour les droits des hommes.

L'hebdomadaire « *Revue* » avait publié une interview avec le secrétaire de l'AHL dans son numéro 2/2007. Dans cette interview, qui a eu lieu à la demande de la « *Revue* », le secrétaire de l'AHL a exposé les positions de l'association en réponse à différentes questions posées par un journaliste, y compris en ce qui concerne la création éventuelle d'un nouveau parti politique représentant les intérêts des hommes à l'approche des élections législatives en 2009.

Le vendredi, 12 janvier 2007, de 17.45 heures à 18.25 heures, un haut fonctionnaire de l'Etat s'est présenté au lieu de travail du secrétaire de l'AHL, lui-même fonctionnaire de l'Etat. Le visiteur a déclaré venir à titre privé, mais au nom de « *beaucoup d'hommes politiques de différents partis* ». Il a commencé par déclarer que l'interview parue dans la « *Revue* » aurait causé beaucoup de « *remous* » dans les sphères politiques et qu'il aurait été prié de dire « *clairement* » au secrétaire de l'AHL « *qu'il ne pouvait plus continuer ainsi, et qu'en particulier il lui serait interdit de parler encore de l'éventuelle création d'un nouveau parti politique. Cette possibilité serait d'ailleurs connue et on devrait plus la répéter.* » En plus, « *de telles annonces si elles n'étaient pas réalisées, pourraient se retourner contre celui qui les a faites.* » En cas de désobéissance, le secrétaire de l'AHL se verrait confronté soit « *à des questions parlementaires contre lui, soit à une procédure disciplinaire ou alors à un détachement à l'étranger, après un certain délai de convenance, par exemple d'un an, afin de l'écartier avant les prochaines élections* ». Ensuite, le visiteur a recommandé au secrétaire de l'AHL d'entamer « *une retraite tactique* » et de discuter à l'avenir de ces questions avec le Ministère de l'Egalité des chances.

L'AHL proteste énergiquement contre tout chantage ou tentative d'intimidation de ses membres. Elle constate que son engagement pour les Droits de l'Homme et l'Etat de droit au Luxembourg est encore plus justifié qu'elle ne le pensait.

L'AHL regrette de devoir constater qu'il y a toujours des hommes politiques luxembourgeois qui ont le réflexe de la loi muselière. En particulier ceux qui aiment se faire l'avocat des Droits de l'Homme à l'étranger devraient s'abstenir de vouloir exercer des pressions sur l'opposition dans leur propre pays.

L'AHL peut être contactée par téléphone au numéro (+352) 691 308 154, par e-mail à l'adresse [infos@ahl.lu](mailto:infos@ahl.lu) ou par un courrier postal adressé à son siège, AHL c/o 153, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Fait à Luxembourg le 19 janvier 2007

AHL a.s.b.l.

153 avenue de Luxembourg - L-4940 Bascharage - R.C.Luxembourg F 617 - CCPL IBAN LU28 1111 2317 5623 0000  
(BIC : CCPLULL) ☎ : (+352) 691 30 81 54 - ✉ : [info@ahl.lu](mailto:info@ahl.lu) - [www.ahl.lu](http://www.ahl.lu)